



Postes vacants pour étudiant·e·s (2026)

Les étudiant·e·s sont invité·e·s à postuler via le site internet www.steinfort.lu sous la rubrique « Postes vacants » pour le 26 avril 2026 au plus tard.

L'administration communale de Steinfort se propose d'engager plusieurs étudiant·e·s pendant les vacances scolaires d'été 2026.

Pourront concourir les étudiant·e·s :

- âgé·e·s de 15 ans au moins et 27 ans au plus (échéance à la date du 27^e anniversaire),
- pouvant présenter un certificat d'inscription, respectivement de fréquentation scolaire pour l'année 2025/2026,
- habitant la commune de Steinfort.

Priorité sera donné à ceux celles qui n'ont pas encore travaillé auprès de la commune de Steinfort. Au cas où il y a plusieurs demandes pour le même poste, les postes sont adjugés parmi un tirage au sort du Collège échevinal.



Indemnités pour étudiant·e·s (indice 968,04) :

15-16 ans : 9,3771,-€/heure

17 ans : 10,0023,-€/heure

18 ans et plus : 12,5028,-€/heure

Les postes suivants sont disponibles :

Service « Régie communale »

16.07.2026 – 31.07.2026 (3 postes)

03.08.2026 – 21.08.2026 (3 postes)

24.08.2026 – 11.09.2026 (3 postes)

Marché nocturne « Owes- an Ëmweltmaat » (âge min. 18 ans)

03.07.2026 – 04.07.2026 (6 postes)

Fête scolaire « Schoulfest » (âge min. 18 ans)

10.07.2026 (4 postes)

Summerdream Festival (âge min. 18 ans)

07.08.2026 – 09.08.2026 (6 postes)

Maison Relais (âge min. 18 ans)

06.07.2026 – 31.07.2026 (2 postes)

17.08.2026 – 11.09.2026 (2 postes)

Activités de vacances (âge min. 18 ans)

16.07.2026 – 29.07.2026 (4 postes)

Les étudiante·s pour les postes « Activités des vacances » et « Maison Relais » doivent parler la langue luxembourgeoise et soit être détenteur·rice d'un diplôme d'animateur/moniteur, soit être inscrit·e.s dans la formation d'éducateur·rice diplômé·e ou gradué·e. (joindre copie du diplôme)

Maison pour Jeunes (âge min. 18 ans)

13.07.2026 – 31.07.2026 (1 poste)

Les étudiant·e·s pour les postes « Maison pour Jeunes » doivent être détenteur·rice d'un diplôme d'animateur/moniteur (joindre copie du diplôme).



EN

Pour connaître les horaires de travail exacts, veuillez consulter le détail des postes sur le site Internet de la commune, où vous trouverez toutes les informations nécessaires.



Postulez ICI